

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

#### Arrêté du 21 mars 2008 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2000 portant création du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique

NOR : MCCB0804781A

La garde des sceaux, ministre de la justice, et la ministre de la culture et de la communication,  
Vu le code de la propriété intellectuelle ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2000 modifié portant création du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'article 4 de l'arrêté du 10 juillet 2000 est ainsi modifié :

I. – Au premier alinéa du 3°, remplacer les mots : « trente-sept » par les mots : « trente-huit ».

II. – Après le cinquième alinéa du 3°, ajouter un alinéa ainsi rédigé :

« – un représentant des éditeurs de musique ».

**Art. 2.** – Le directeur de l'administration générale au ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 mars 2008.

*La ministre de la culture  
et de la communication,*  
CHRISTINE ALBANEL

*La garde des sceaux, ministre de la justice,*  
RACHIDA DATI